

Résolution 1039

pour le maintien de la course de côte de Verbois en 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la tenue de la course de côte de Verbois depuis 67 éditions ;
- le succès populaire de cette manifestation gratuite d'accès pour le public ;
- l'excellente réputation dont bénéficie l'organisateur de la manifestation ;
- que les organisateurs de la course ont toujours tenu leurs engagements au cours des 67 éditions ;
- que la manifestation constitue un événement majeur pour la commune de Russin et le canton de Genève ;
- que le règlement de la course interdit de s'entraîner sur cette route cantonale ;
- que tout contrevenant à cette règle est disqualifié et exclu du club organisateur ;
- que, s'agissant d'une route cantonale, la position de la commune de Russin n'a valeur que de préavis ;
- que le canton a la compétence pour délivrer les autorisations concernant les manifestations se déroulant sur son espace public ;
- qu'aucun membre du club organisateur de la course n'est à l'origine des nuisances relevées par les riverains ni des problèmes inhérents à la route le reste de l'année ;
- que 20% de la population de Russin a signé une pétition en faveur du maintien de la course ;
- le renvoi de la P 2155 « Défendons la Course de côte de Verbois » au Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

à délivrer les autorisations à la tenue de la course de côte de Verbois pour l'année 2024 et les suivantes.